

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT
D'AVESNES/HELPE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE MORMAL**

NOMBRE DE MEMBRES

<u>En Exercice</u>	<u>Présents</u>	<u>Votants</u>
69	50	54

DATE DE LA CONVOCATION

03/10/2022

DATE D’AFFICHAGE

17 OCT. 2022

DEPOT EN PREFECTURE

Objet de la Délibération

**Dispositif d’aide directe aux jeunes
ayant participé à l’action Golf à
l’inscription à l’école de golf.**

SEANCE DU 12 OCTOBRE 2022

L’an deux mil vingt-deux, le 12 octobre, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil de la communauté de communes du pays de Mormal s’est réuni en session ordinaire, au carré des saveurs à Maroilles, après convocation légale, sous la Présidence de M. Guislain CAMBIER

Etaient présent(e)s : Mme Isabelle DEMILLY, M. Henry-Louis BOURGOIS, Mme Francine CAUCHETEUX* M. René QUINZIN, Mme Chantal SCHWARTZ, M. Dominique FONTAINE, Mme Danièle DRUESNES, M. André DUCARNE, M. Bertrand FLAMENT, M. Jean-Marie COUSIN, M. Christophe LEGROUX, Mme Pierrette GUIOST, Mme Hélène DUMORTIER**, Mme Marie-Pierre SORIAUX, M. Gautier MEAUSOONE, M. Benoit GUIOST, MME Carine FREHAUT, Mme Sabine KOLASA, M. Alain GERARD, M. Nicolas RUTER***, M. Yves LIENARD, M. Anthony VIENNE, M. Stéphane LATOUCHE, Mme Catherine HENNEBERT, M. François ERLEM, Mme Françoise DUPUIITS, Mme Nathalie MONIER, Mme Marie-Sophie LESNE, Mme Marie DUBOIS, M. Amar GOUGA, Mme Martine LECLERCQ, M. Jean-Claude BONNIN, Mme Marie-Andrée PLOUCHART, M. Jean-Noël BRICHANT, M. Dominique QUINZIN, M. Frédéric ROMAIN, M. Jean-Louis BAUDEZ, Mme Valérie COCHEZ, M. Jean-Pierre MAZINGUE, M. Guislain CAMBIER, M. Jean-Pierre NOËL, Mme Anita LEFEVRE, M. Claude BLOMME, M. Patrick PIANA, M. Eric HIROUX, Mme Chantal JACMAIN, Mme Zahra GHEZZOU, M. André FREHAUT, Mme Pamela MOHAMED, M. Didier ROGEAU

Etaient excusé(e)s et remplacé(e)s : M. Philippe EUSTACHE M. Georges BROXER, M. Alain MICHAUX, M. Daniel DAZIN, M. Olivier YZANIC,

Etaient excusé(e)s ayant donné procuration : M. Denis LEFEBVRE, M. Francis DUPIRE, M. Frédéric DEVILLERS, Mme Roxane GHYS,

Etaient excusé(e)s : M. Guillaume LESOURD, Mme Delphine PERTUZON, M. Philippe SARRAUTE, Mme Nathalie VINCENT, Mme Alexandra LERCH, M. Frédéric CARRE, M. Luc BERTAUX, M. Yohann LECERF, M. Jean-Philippe MICHEL, M. Freddy DOLPHIN, M. François RONCHIN, M. Bruno LEFEBVRE, M. Jean-Baptiste GUIOT, M. Thierry SOSZYNSKI, Mme Catherine MOREL,

*Mme Francine CAUCHETEUX a participé à partir du vote de la délibération 92/2022,

** Mme Hélène DUMORTIER a participé à partir du vote de la délibération 91/2022.

***M. Nicolas RUTER n’a pas pris part au vote de la délibération 91/2022

Délibération n°93-2022

Objet : Dispositif d'aide directe aux jeunes ayant participé à l'action Golf à l'inscription à l'école de golf.

Mes chers collègues,

Il est exposé au conseil communautaire ce qui suit :

Considérant la délibération n°55/2018 qui déclare d'intérêt communautaire l'action « Golf et jeunesse en ruralité ».

Dans le cadre du partenariat avec le Golf de Mormal, la communauté de communes du Pays de Mormal souhaite proposer une aide pour donner la possibilité aux jeunes ayant participé à l'action golf durant une année complète de pouvoir continuer leur apprentissage.

Le pays de Mormal veut montrer sa volonté de cohésion sociale en luttant contre les barrières financières ou mentales en œuvrant à la mixité source de développement et de décroisement.

Dans sa volonté de s'ouvrir au territoire et à ses habitants le Golf de Mormal s'engage à participer à cette aide donnée aux familles en proposant un rabais sur les 315 € que coûte l'inscription à l'école de Golf à ce jour.

Les jeunes, ayant suivi une année complète l'action golf, seront soutenus dans leur volonté de continuer selon les modalités suivantes :

- Aide communautaire à hauteur de 50% du montant de l'inscription
- Prêt du matériel par le golf pendant un an
- Engagement par le golf d'une remise de 50% (une ou plusieurs années)
- Engagement du golf de prêt de matériel lors des cours de l'école de golf
- Possibilité de participer à l'achat de matériel
- L'engagement auprès des familles aurait une durée maximum de 3 ans (moyenne indiquée par la FFG pour passer tous les drapeaux et devenir autonome sur le parcours) / en fonction de l'assiduité du jeune.

Il est donc proposé à l'assemblée d'approuver ce dispositif d'aide aux jeunes souhaitant poursuivre l'activité Golf.

AYANT entendu l'exposé de son rapporteur,

Après avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire par,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
54		

Décide:

- D'approuver ce dispositif d'aide aux jeunes souhaitant poursuivre l'activité Golf.

Fait et délibéré le 12 octobre 2022

Certifie exécutoire compte tenu :

- De la transmission en Sous-Préfecture le :
- De la publication le :



le secrétaire